



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2022079-0001**

**Signé par**

**Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir**

**le 21 mars 2022**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
BLE - Bureau de la légalité et des élections**

**Arrêté préfectoral portant modification des statuts de la communauté de communes Terres de  
Perche**



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau de la légalité et des élections**

**Arrêté préfectoral portant modification des statuts de la communauté de communes Terres de Perche**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-20 ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir n° 59/2021 du 20 septembre 2021 portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016343-0002 du 8 décembre 2016 modifié portant création de la communauté de communes Terres de Perche par fusion-extension entre les communautés de communes des Portes du Perche et du Perche Thironnais avec la commune de Frazé ;

Vu la délibération n° 88-21 datée du 7 décembre 2021, du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche approuvant la modification des statuts de la communauté de communes ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Belhomert-Guéhouville (13 décembre 2021), de Champrond-en-Gâtine (27 janvier 2022), de Chassant (20 janvier 2022), de Combres (17 décembre 2021), de Fontaine-Simon (17 février 2022), de Frazé (14 janvier 2022), d'Happonvilliers (21 janvier 2022), de la Croix-du-Perche (24 janvier 2022), de La Loupe (17 janvier 2022), de Les Corvées-les-Yys (4 mars 2022), de Manou (16 décembre 2021), de Marolles-les-Buis (19 janvier 2022), de Meaucé (19 janvier 2022), de Montireau (17 janvier 2022), de Montlondon (3 février 2022), de Nonvilliers-Grandhoux (14 janvier 2022), de Saint-Eliph (21 janvier 2022), de Saintigny (20 janvier 2022), de Saint-Maurice-saint-Germain (20 janvier 2022), de Saint-Victor-de-Buthon (24 janvier 2022), de Thiron-Gardais (7 janvier 2022) et de Vaupillon (n25 janvier 2022) approuvant, à la majorité qualifiée, la modification des statuts de ladite communauté de communes ;

**ARRETE :**

**article 1<sup>er</sup> :** La modification de l'article 7 des statuts de la communauté de communes Terres de Perche est acceptée.

**article 2 :** Les statuts annexés au présent arrêté se substituent aux statuts précédents.

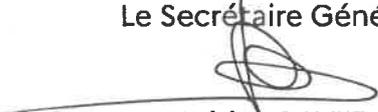
**article 3 :** Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce



qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le 21 MARS 2022

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général



Adrien BAYLE

## **ANNEXE**

### **Communauté de communes Terres de Perche**

## **STATUTS**

### **1. Compétences obligatoires**

#### **I- Aménagement de l'espace**

- I-1- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- I-2- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- I-3- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

#### **II- Développement économique**

- II-1- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17
- II-2- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- II-3- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- II-4- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

#### **III- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**

#### **IV- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

#### **V- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement**

### **2. Compétences optionnelles**

#### **I- Politique du logement et du cadre de vie**

#### **II- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

#### **III- Action sociale d'intérêt communautaire**

#### **IV- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations**

### **3. Compétences facultatives**

#### **I- Le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques dans la communauté (L.1425-1 du CGCT)**

Etablissement et exploitation d'infrastructures, de réseaux de communications électroniques et fourniture de services de communications électroniques, dans les conditions fixées par l'article L.1425-1 du CGCT dans l'objectif d'optimiser la couverture du territoire communautaire en termes de technologies de l'information et de la communication. Les

actions développées dans ce cadre s'appuient sur des technologies adaptées à la diversité des situations rencontrées sur le territoire considéré.

## **II- Mobilité**

Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code, et sans transfert à la Communauté de communes des services de transport organisés par la Région.

## **III- Politique de la sécurité et de la délinquance**

Mise en place d'un CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

## **IV- Maison de santé**

Elaboration et mise en œuvre d'une politique de santé : communication et promotion et toute action visant à l'accueil, au recrutement et à l'accompagnement de professionnels de santé.

La Communauté de communes assure l'étude, la création et la gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire à La Loupe.

La Communauté de communes assure la communication, la promotion, l'animation d'une maison de santé à Thiron-Gardais et tous échanges avec le propriétaire exploitant de cette structure.

## **V- TOURISME – LOISIRS**

Au-delà des missions obligatoires d'un Office de Tourisme (accueil, information et promotion), la Communauté de communes assure également les compétences facultatives suivantes :

- Elaboration et mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique,
- Exploitation d'installations touristiques et de loisirs :
  - o Domaine de l'Abbaye à Thiron-Gardais (Jardins, boutique, visites guidées, activités récréatives, Escape game...)
  - o Château de La Loupe :
    - Totalité du bâtiment à l'exception des 2ème et 3ème étage, de la salle n°3 du 1er étage et de la salle du billard
    - Totalité des annexes du château et de leurs équipements (terrasse, cour intérieure et extérieure, douves à l'exception du stand de tir)
  - o Base de Loisirs à Fontaine-Simon
- Organisation de fêtes et de manifestations culturelles d'envergure intercommunale.
- o Soutien aux animations et manifestations culturelles du territoire :
  - o Coordination des agendas
  - o Edition d'un calendrier des manifestations
  - o Soutien à la communication
- Création, aménagement et entretien de la signalétique des circuits touristiques (pédestres, équestres, VTT, vélo...). Promotion de ces circuits.
- Accompagnement des professionnels et porteurs de projets en lien avec le tourisme.

- Création et exploitation d'hébergements touristiques sur des propriétés de la Communauté de communes.

## **VI-Assainissement**

Mise en place d'un service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Missions obligatoires :

- Contrôle périodique d'entretien et de fonctionnement.
- Contrôle de conception et d'implantation
- Contrôle de bonne exécution
- Diagnostic assainissement non collectif dans le cadre d'une cession immobilière
- Conseils techniques, administratifs et financiers aux usagers

Missions facultatives :

- Entretien des installations (service de gestion des vidanges des ouvrages),
- Travaux de réhabilitation des installations.

## **VII-Eau**

Eau potable : Etude, création et gestion de l'interconnexion des Châteaux d'eau suivants :

Eau potable : Etude, création et gestion de l'interconnexion des Châteaux d'eau suivants :

- Château d'eau du Grand Val à Combres
- Château d'eau du Cours aux Légers à Combres
- Château d'eau de Chassant
- Château d'eau de la Mare Neuve d'Happonvilliers
- Château d'eau de St Denis d'Authou
- Château d'eau de Frétigny
- Château d'eau de la Cour aux Pauvres à Thiron-Gardais
- Château d'eau de Marolles les Buis
- Château d'eau du Bois Margot à Thiron-Gardais
- Château d'eau de la Bergerie à Nonvilliers-Grandhoux
- Château d'eau du Grand Houx à Nonvilliers-Grandhoux
- Château d'eau de St Victor de Buthon

## **VIII – Incendie et Secours**

Contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours conformément à l'article L1424-35 du Code général des collectivités territoriales.

## **IX- Autres**

Actions en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes, participation à la Mission Locale Ouest et Sud de l'Eure et Loir (MILOS)